

Impôt sur le revenu—Loi

Au moment même où l'appel à l'indépendance du premier ministre du Québec commençait à perdre de son attrait dans cette province, les libéraux fédéraux, les soi-disant sauveurs du pays et, selon eux, les seuls experts capables de résoudre le problème de l'unité nationale, vont apporter de l'eau au moulin de M. Lévesque. Il lui a fourni le plus solide élément de preuve qu'il pouvait désirer à l'appui de la thèse suivant laquelle le régime fédéral ne convient pas aux Québécois, que, dans les moments critiques, les droits et les compétences de la province sont toujours écrasés par les fédéralistes d'Ottawa.

● (1522)

Pour reprendre les termes de M. Claude Ryan, chef du parti de l'opposition au Québec et que je considère en toute sincérité comme un de nos concitoyens les plus distingués, cette mesure constitue un précédent «dangereux». Ce n'est pas un journal habituellement hostile au parti libéral qui le dit, ni un député de l'opposition. Avec cette mesure, et surtout avec les moyens utilisés pour la concrétiser, avec l'attitude du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre des Finances, le chantage remplace le fédéralisme de collaboration. Et le plus triste, c'est que tout cela aurait pu, aurait dû même être évité.

Nous nous trouvons dans un borbier, et ce n'est pas du tout la faute du fédéralisme, comme tous les députés le savent. La faute en est, j'ai le regret de le dire, au cynisme, à l'opportunisme et par-dessus tout à l'arrogance du parti libéral fédéral du Canada. Le parti libéral fédéral, et surtout la direction de son aile québécoise font preuve de deux défauts incompatibles avec la vie politique nationale en régime fédéral. Le premier, c'est cette incapacité presque congénitale de reconnaître ses torts. C'est dangereux en politique, et cela peut devenir monstrueusement dangereux lorsque l'unité du pays est en jeu.

Le deuxième, c'est l'arrogance de la direction du parti libéral fédéral. Et c'est cela qui nous cause tant d'ennuis. Il faut y ajouter son incapacité pathologique de trouver quoi que ce soit de bon dans l'actuel gouvernement du Québec. Je dis cela parce que c'est là la racine même des difficultés que nous éprouvons actuellement avec le bill à l'étude. Il y a cette arrogance congénitale, il y a ce parti-pris à l'encontre du parti québécois qui les empêchera toujours de lui reconnaître le moindre mérite. Ce n'est pas ainsi que l'on peut maintenir l'unité nationale.

M. Blouin: Quelle candeur!

M. Broadbent: Le député libéral est bien candide lui-même, s'il est satisfait de la façon dont le premier ministre dirige son caucus.

En m'attaquant à cette question, j'expliquerai par le menu détail la déclaration que je viens de faire. Je traiterai du bill à deux points de vue, le premier étant la collaboration. Dans l'ensemble on s'est montré souple et prêt à collaborer avec les autres provinces relativement à cette question. C'est tout à l'honneur du ministre des Finances, comme c'est tout à son honneur d'avoir dit comme ministre fédéral des Finances qu'au moment où l'on prépare le budget national d'un État fédéral

qu'il est opportun de consulter les premiers ministres. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'attitude partisane démontrée par certains dirigeants provinciaux face à la proposition du premier ministre. Il est tout à l'honneur du ministre fédéral d'avoir entrepris d'établir le budget sur cette base. A mon avis, il s'est montré raisonnable et prêt à accepter la réalité à l'égard de toutes les provinces, sauf le Québec.

La proposition relative à la taxe de vente a plu à l'Ontario, surtout parce que c'était la province qui l'avait suggérée. L'Ontario l'a suggérée parce que l'on savait que ce programme encouragerait l'industrie et donnerait plus d'emplois—que partout au Canada, grâce à cette réduction, des gens achèteraient des produits fabriqués en Ontario. Il n'y a rien à redire là-dessus. Je dis simplement que c'est la raison évidente pour laquelle l'Ontario appuyait cette proposition.

Et les provinces de l'Atlantique? Le gouvernement fédéral a tenu compte du fait qu'il y avait peu d'industries manufacturières dans cette région, que le revenu par habitant y était plus faible que dans le reste du Canada et que les niveaux de chômage avaient malheureusement toujours été plus hauts dans cette région que partout ailleurs. Dans ces circonstances, cette mesure semble appropriée. On a prévu un traitement spécial pour les provinces de l'Atlantique; le gouvernement fédéral s'est offert à rembourser le coût total de la réduction. C'est une mesure tout à fait pertinente.

La Saskatchewan et la Colombie-Britannique désiraient toutes les deux que l'on prolonge la période de temps au cours de laquelle la réduction serait en vigueur. Encore une fois, le gouvernement fédéral s'est montré prêt à collaborer et a inclus un élément de souplesse dans la loi pour tenir compte de cette demande.

L'Alberta ne bénéficie aucunement de cette mesure parce qu'elle est actuellement la province la plus riche quant au revenu par habitant. Il est à l'honneur de cette province que ses représentants aient néanmoins eu l'obligeance d'accepter ce programme. Ainsi, en passant toutes les provinces en revue, on se rend compte que le ministre s'est montré souple à l'égard du Canada anglophone, ce dont on doit le féliciter. Mais quand il s'agit du Québec, alors adieu souplesse! Le ministre hoche la tête là-bas. Même s'il ne peut répondre à ce stade-ci du débat, il aura l'occasion de parler plus tard. S'il veut me poser une question à la fin de mon discours, je l'accepterai avec plaisir.

Penchons-nous sur les paroles du ministre. Au sujet de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, il a dit, comme le rapporte le *hansard* du 13 avril: «J'ai même fait des ajustements pour remédier au problème particulier de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan». Le 14 avril, parlant des relations avec les provinces, hormis le Québec, il a dit: «J'ai modifié ma formule». Plus tard, il a ajouté: «J'ai même pris soin de tenir compte de leurs exigences». Comme le rapporte le *hansard* à la page 4501, le ministre nous a dit d'apporter des modifications à la formule pour l'adapter aux cas spéciaux de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.